

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme DARSAUT, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), MARQUEHOSSE (pouvoir à M. CARRERE), MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), M. DELTEIL (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LABORDE

24 – 07 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROJET « ECOLE ET CINEMA 2023-2024 »

Rapport présenté par Madame DARSAUT, conseillère municipale :

Au titre de l'année scolaire 2023-2024, les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns participent au projet "Ecole et cinéma".

Au cours de l'année scolaire, chaque école effectue trois sorties au Cinéma "Le Pixel". Le prix d'une séance de cinéma est de 2,80 € par enfant. Le coût total de l'opération s'élève donc à 8,40 € par enfant pour les trois séances annuelles.

Les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns sollicitent la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût total de l'opération, soit 4,20 € par enfant, pour les trois séances annuelles et 2,80 € par enfant pour les deux séances annuelles.

Les associations de parents d'élèves des écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns prendront à leur charge la part restante de cette action.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge les 50 % de l'opération "Ecole et cinéma 2023-2024" et d'attribuer aux associations de parents d'élèves des écoles du Centre (APE du Centre), de la Chaussée de Dax (Marmottes et Etoile sportive) et de Départ (Les enfants de Départ), des Soarns (Soarns Avenir) les subventions suivantes :

Ecoles	Nombre d'élèves concernés	Montants des aides	Subventions Totales accordées	Bénéficiaires
Centre	103	4,20 €	432,60 €	APE du Centre
Chaussée de Dax	95	4,20 €	399,00 €	Etoile sportive de la Chaussée de Dax
Départ	88	4,20 €	369,60 €	Association « Les enfants de Départ »

Soarns	62	4,20 €	260,40 €	
Montant total	348		1 461,60 €	

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
 Reçu en préfecture le 05/03/2024
 Publié le
 ID : 064-216404301-20240227-24DEL07-DE



Il est entendu que les crédits sont ouverts à l'article 212-6574 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant des subventions attribuées aux associations des parents d'élèves des écoles mentionnées ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 février 2024
 Et tous les membres présents ont signé
 Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
 Emmanuel HANON**



Publiée le